

au bout de l'extrémité intérieure du brise-lames. Ces travaux sont proposés par l'ingénieur régional.

L'hon. M. STEVENS: Encore un crédit de \$4,800. J'imagine qu'il est encore question de travaux en régie.

L'hon. M. KING: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Je proteste parce qu'on semble vouloir abandonner le principe des soumissions.

L'hon. J. H. KING: Il n'y a rien de nouveau.

L'hon. M. STEVENS: Je ne m'oppose pas au crédit; il peut être nécessaire ou non, je n'en sais rien. Mais je ne suis pas content que le système soit changé. Ce n'est qu'après plusieurs années que le Parlement a établi le principe de l'adjudication sur soumissions de travaux de ce genre. Quand on s'est éloigné de ce principe, la Chambre a protesté. Le Gouvernement avant celui-ci a été critiqué à ce sujet. Toutefois le principe a été généralement suivi, et voilà qu'aujourd'hui on fait tout le contraire. Je reconnais bien que le système d'adjudication sur soumissions n'est pas entièrement aboli, mais il y a des indices d'un retour vers l'ancien ordre des choses. On constate aujourd'hui, quand il y a une grosse entreprise à exécuter, qu'on s'abstient de demander des soumissions.

Je ne suis pas de l'avis de l'orateur préopinant qui nous a gratifiés d'une longue dissertation. Il importe peu que les travaux soient confiés à des entrepreneurs de la localité. Je sais bien qu'un gros entrepreneur d'Halifax, de Québec ou de Montréal ne consentirait pas à soumissionner ce genre de travaux. Je ne suis pas assez ignorant des choses de la construction pour commettre une telle erreur. Ainsi, il y a le fascinage. Je connais bien ce genre de travaux; j'en ai vu plusieurs. Ce sont des travaux qui peuvent parfaitement s'exécuter à l'entreprise. Je veux dire que dans la région des travaux à exécuter il peut y avoir des colons capables de couper des broussailles pour en faire des fascines et les transporter à l'endroit où elles doivent servir. C'est le travail le plus simple, et rien ne s'oppose à le faire exécuter à l'entreprise.

Je mentionnerai encore les travaux de pilotis dont notre collègue a parlé tout à l'heure, et l'empierrement. Plusieurs de ces jetées sont faites en pilotis; mais il faut aussi des travaux de fascinage lorsqu'il y a du courant ou que la marée se fait sentir, et l'on termine par un remplage de pierres. Les fascines sont calées avec de la pierre invariablement. Tous ces travaux se prêtent très bien à la

mise en adjudication avec concurrence et publicité. Il importe peu que la dépense ne dépasse pas un millier de piastres; c'est ainsi qu'il faut faire.

Si le Gouvernement écoute l'avis de l'honorable membre (M. Sinclair), qu'irrivera-t-il? Au sujet de ces entreprises, je ne parle pas seulement de l'île du Prince-Edouard. Le budget contient toute une page de ces petites allocations. Les gens qui demeurent dans le voisinage des travaux projetés en seront vite informés par leur représentant et par les journaux, et ils se diront: Voilà une occasion de travailler pour le Gouvernement. Ce n'est pas faire injure à ces personnes que de dire qu'elles n'apporteront pas à l'exécution des travaux qui leur seront confiés le même soin qu'elles prendraient si elles les eussent obtenus par contrat, après soumissions.

Ainsi, pour la confection des fascines. Supposons que les agents du ministère aillent à la baie Saint-Pierre et invitent les cultivateurs et autres habitants du voisinage à couper des broussailles pour en faire des fascines et les transporter sur leurs voitures à pied d'œuvre, au bord de la mer. Le ministre prétendra-t-il qu'il payera moins cher la confection de ces fascines que si ses ingénieurs avaient invité les habitants à faire un prix pour des fascines de telle ou telle dimension et de tel ou tel genre? Je désire fixer l'attention du comité sur cette tendance à s'éloigner du système de l'adjudication publique. Ce principe est bon aujourd'hui et il est bon à conserver pour l'avenir. Ce n'est pas la première fois que j'exprime cet avis ici comme ailleurs. Je soutiens, comme je l'ai toujours fait, que c'est un excellent système. Je crois qu'il n'est pas possible—dans les travaux municipaux comme dans les entreprises fédérales—de les faire exécuter aussi bien et aussi bon marché en régie administrative. L'expérience l'a prouvé; c'est perdre son temps que de plaider à ce sujet. C'est un fait dont la démonstration est connue. Je dois donc blâmer la tendance du ministre à se faire voter des allocations pour être dépensées contrairement à ce système. Je proteste aussi énergiquement que possible.

M. HUGHES: L'orateur prétend avoir beaucoup d'expérience dans ce genre de travaux, mais j'en doute fort.

L'hon. M. STEVENS: Il m'est indifférent au suprême degré que notre collègue doute ou non de la vérité de mes affirmations.

M. HUGHES: D'après les observations de l'honorable membre, il est clair qu'il n'a aucune expérience dans ce genre de travaux. D'abord, il est très difficile à un ingénieur de